

Annexe IV

Programme d'évaluation protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

Le programme d'évaluation des connaissances des candidats porte sur les thèmes ci-après énumérés. Ce programme est à décliner selon l'espèce et le type d'animal. Il est centré sur trois domaines de connaissance pour assurer la bien-traitance des animaux et éviter les mauvais traitements:

- A) connaissance de l'animal et des principes fondamentaux déterminant une interaction favorable entre l'opérateur et l'animal dans la pratique courante,
- B) connaissance de la réglementation en lien avec la conduite à tenir dans des situations courantes,
- C) connaissance du geste technique,

I- Manipulation et soins aux animaux

- Concept général de protection animale et de bien-être animal (les cinq libertés)
- Comportement des animaux
- Physiologie (besoins biologiques) appliqués à la manipulation et à la mise à mort
- Souffrance et stress des animaux
- Conscience et sensibilité des animaux
- Aspects réglementaires
- Tri à l'arrivée et hébergement des animaux
- Abord et conduite des animaux
- Manipulation et contention dans le respect du bien-être animal
- Conduite à tenir en présence de cas particuliers (animal blessé, non-sevré, etc.)
- Manipulations interdites

II- Mise à mort

- Concept général de protection animale et de bien-être animal (les cinq libertés)
- Comportement des animaux
- Physiologie (besoins biologiques) appliqués à la manipulation et à la mise à mort
- Souffrance et stress des animaux
- Conscience et sensibilité des animaux
- Aspects réglementaires
- Immobilisation des animaux : obligations et aspects pratiques
- Techniques d'étourdissement : obligations et aspects pratiques
- Évaluation de l'efficacité de l'étourdissement : contrôles obligatoires, réalisation pratique de la vérification de l'inconscience et de l'insensibilité, étourdissement de secours
- Aspects pratiques de la saignée : intervalle étourdissement-saignée, anatomie et geste
- Matériels : principes de fonctionnement, utilisation, contrôle et entretien du matériel
- Contrôle de l'absence de signes de vie
- Conduite à tenir dans les cas particuliers

III- Complément abattage sans étourdissement

- Aspects réglementaires – Conditions de dérogation à l'obligation d'étourdissement
- Immobilisation des animaux : obligations et aspects pratiques
- Aspects pratiques de la saignée sans étourdissement.
- Gestion de la période post-jugulation : durée de perte de conscience, évaluation de l'inconscience et de l'insensibilité, étourdissement de secours
- Contrôle de l'absence de signes de vie

IV- Thèmes supplémentaires pour le responsable de la protection animale (RPA)

En ce qui concerne le responsable protection animale, la vérification de la maîtrise de connaissances supplémentaires est liée à sa fonction qui vise un double objectif : coordonner l'application des procédures relatives au bien-être des animaux dans les établissements d'abattage, et fournir les conseils nécessaires au personnel concerné par les opérations d'abattage.

- Responsabilités, prérogatives et outils du RPA
- Réglementation relative à la protection animale en abattoir : notion juridique d'animal comme être sensible, protection des animaux lors de la mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle
- Alimentation, entretien et hébergement des animaux
- Préconisations en matière de conception des installations
- Éléments de physiologie générale, comportement des animaux
- Équipements et matériels : description, utilisation, entretien
- Modes opératoires normalisés
- Procédures d'auto-contrôles
- Gestion des cas particuliers
- Outils de veille réglementaire et technique